

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 08/09/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 21/09/2015

Délibération n° D-2015-297

C.A.F - Convention unique d'objectifs et de financement
2015/2017 - Accueils de loisirs sans hébergement périscolaires
(ALSHP) et Aide spécifique rythmes éducatifs (ASRE)

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE.

Secrétaire de séance : Elodie TRUONG

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Jacques ARTHUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Nathalie SEGUIN, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU

Excusés :

Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction de l'Education

C.A.F - Convention unique d'objectifs et de financement 2015/2017 - Accueils de loisirs sans hébergement périscolaires (ALSHP) et Aide spécifique rythmes éducatifs (ASRE)

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Sous réserve de répondre aux exigences de la Caisse d'Allocations Familiales, relatives à la qualité d'accueil et à la mise en place d'une tarification adaptée aux ressources des familles, la Ville de Niort bénéficie d'un soutien financier proportionnel au nombre d'enfants accueillis sur les temps périscolaires.

La Ville de Niort perçoit ainsi deux participations :

- la Prestation de Service Ordinaire (PSO), versée pour chaque heure de présence enfant sur les temps périscolaires du matin et du soir ;
- l'aide Spécifique Rythmes Educatifs (ASRE), versée pour chaque heure de présence enfant sur les temps périscolaires supplémentaires, dégagés dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, dont la convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2014.

Avec effet au 1er janvier 2015, la Caisse d'Allocations Familiales a décidé de simplifier la gestion de ces deux prestations en les regroupant dans une convention unique.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la fusion de ces deux prestations dans une convention unique ;
- approuver la convention d'objectifs et de financement accueil de loisirs sans hébergement périscolaire/aide spécifique rythmes éducatifs pour la période 2015-2017 ;
- percevoir les versements de l'aide financière de la CAF ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer les documents à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO